





 **DEPART / ARRIVEE : Col de Portet (voir carte jointe)**


**Il y aura deux zones chronométrées :**

**Du départ au poste 1**

**Du poste 10 à l'arrivée (donc le dernier jour en fin d'après-midi).**

 **Sur tous les postes de pointages et de bivouac seront installées des antennes Starlink.  
Vous pourrez ainsi vous connecter pour envoyer vos prises.**

 **Après la première spéciale chronométrée et être arrivé au point 1, vous devrez simplement et obligatoirement pointer à tous les postes de 2 à 10 (pointage par photo avec FishAndYou) sans contrainte précise d'horaire ou de jour de passage. Chaque équipe de compétiteurs gère son trek en fonction de sa stratégie de pêche.**

 **A l'arrivée des spéciales chronométrées vous devrez prendre une photo d'un des membres du duo (dans « prises ») du POSTE 1 (pour la 1<sup>ère</sup> spéciale) de la banderole ARRIVEE (pour la dernière spéciale). La prise de ces photos attestera que vous avez fait la spéciale mais permettra aussi le calculer votre chrono réalisé.**

 **Distance +/- 50 km à 60 km (sans tenir compte de la pêche) Dénivelé +3000m**

**Lacs à pêcher : +/- 25 et les torrents...**

**Postes de pointage obligatoires : 10**

**Nombre de participants maximum : 100 équipes**

**Un pôle médical avec 1 médecin et 1 infirmière.**

**Postes fixes sur le parcours avec commissaires : 10**

**Commissaires itinérants : 4**

**Cadreurs itinérants : 4**

**Les commissaires itinérants ou en postes fixes sont en relation permanente avec la direction de course et le pôle médical via WhatsApp et téléphones grâce à des antennes Starlink installées à tous les postes de contrôle.**

**Total Bénévoles : 38**

 **6 zones de bivouac obligatoires**

**Rappel : feux interdits (réchauds tolérés) et aucuns déchets**

Fédération Française des Pêches Sportives

Délégation Nationale Carnassier

Siège Social : 10, La Bretonnière 28200 DONNEMAIN-SAINT-MAMES

N° SIRET : 814 826 657 000 11

Adresse postale : 3861, route du Village 31800 SAUX et POMAREDE

Tél. : 06 30 53 14 20

**Commissaires (signaleurs) :**

Prénom Nom	Tél	Pointage obligatoire	Bivouac
Emma LAMBERT	0612346275	Commissaire Itinérante	Aigue Cluses
Emilien LICOINE-MERCY	0631763056	Commissaire Itinérant	Aigue Cluses
Noéllie ROSERES	0674885455	Commissaire poste 5 et 7	Aigue Cluses
David GARCIA	0683054484	Commissaire itinérant	Madamète
Pablo GARCIA	0683054485	Commissaire itinérant	Madamète
Florent NAGEL	0635133986	Commissaire poste 6	Madamète
Ildé CUEVAS	0784358677	Commissaire poste 6	Madamète
Adrien POLYDOR	0658303966	Commissaire poste 3	Campana
Marie CORREIA	0786114526	Commissaire poste 3	Campana
Sophie CALMEJANE	0670364399	Commissaire poste 3	Campana
Rémi CALMEJANE	0679990721	Commissaire poste 3	Campana
Karl BRIANT	0677310035	Commissaire poste 4 et 8	Gourg Nère
Correntin CHAPA	0612061813	Commissaire poste 4 et 8	Gourg Nère
Pierre VEDERE	0686305091	Commissaire poste 4 et 8	Gourg Nère
Séverine HERNANDEZ	0615205452	Commissaire poste 2 et 9	Bastan
Vincent MELLADO	0664129617	Commissaire poste 2 et 9	Bastan
François ROGER	0681898145	Commissaire poste 2 et 9	Bastan
Benoit VAUCHEL-DUREL	0616254689	Commissaires poste 10	L'Oule
Romain FERRIER	0614804398	Commissaires poste 10	L'Oule

**Les six zones de bivouacs sont à proximité des zones de pointages et sur chaque zone se trouvent une équipe de deux à quatre commissaires.**

Fédération Française des Pêches Sportives

Délégation Nationale Carnassier

Siège Social : 10, La Bretonnière 28200 DONNEMAIN-SAINT-MAMES

N° SIRET : 814 826 657 000 11

Adresse postale : 3861, route du Village 31800 SAUX et POMAREDE Tél. : 06 30 53 14 20

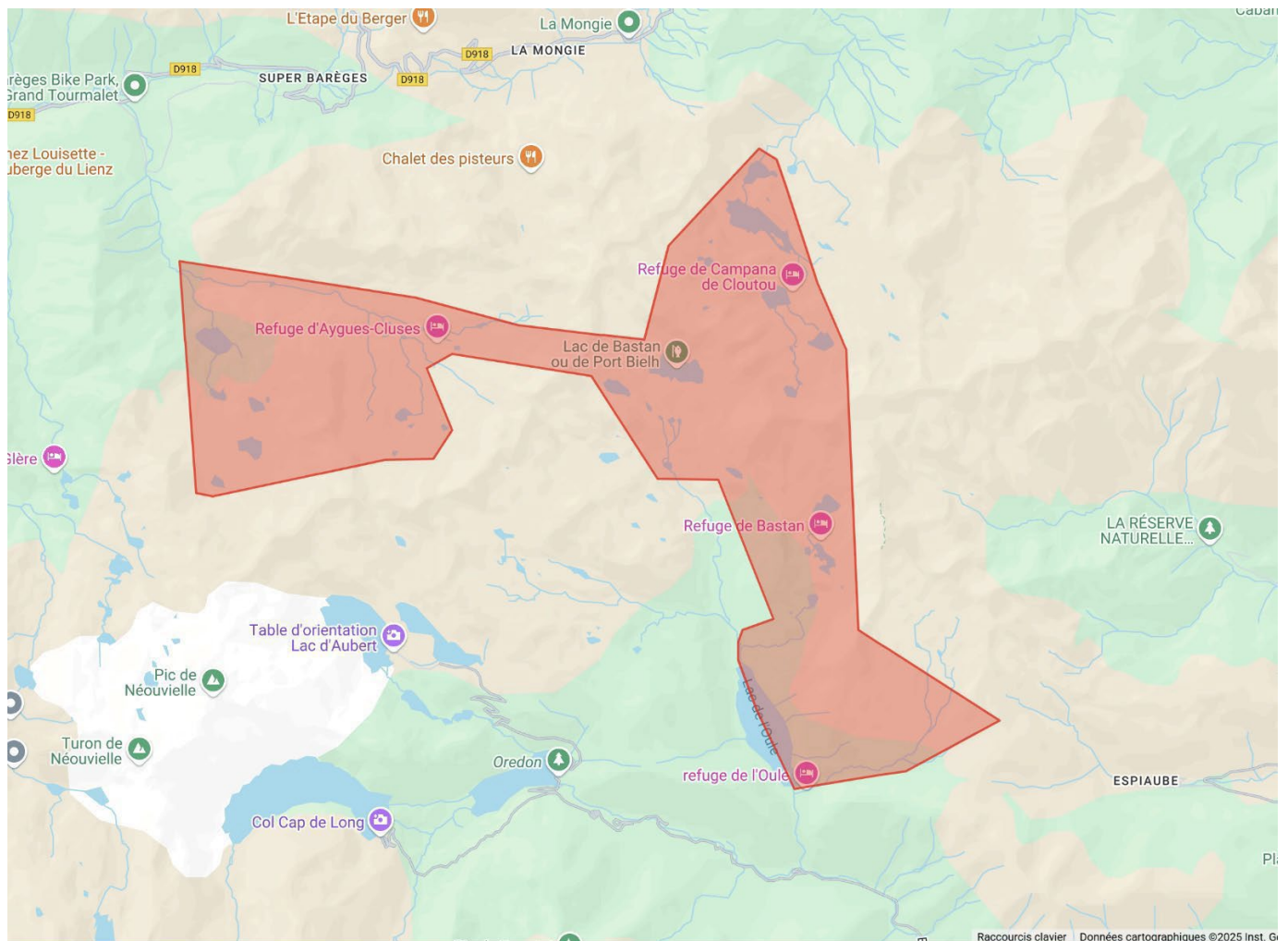
**Chaque soir à 22h et sur chaque zone de bivouac les commissaires établissent une liste des équipes présentes et renouvelle le pointage le matin à 6h afin d'être certains que les équipes ne se déplacent pas la nuit.**

**Les commissaires transmettent la liste des équipes présentes au PC course.**



**Zones de pêche : (carte dans l'application FishAndYou)**

**Les zones sont déterminées et délimitées dans l'application FishAndYou. Tous les lacs et torrents se trouvant dans le périmètre défini sont autorisés à la pêche.**



**Fédération Française des Pêches Sportives**

**Délégation Nationale Carnassier**

Siège Social : 10, La Bretonnière 28200 DONNEMAIN-SAINT-MAMES

N° SIRET : 814 826 657 000 11

**Adresse postale :** 3861, route du Village 31800 SAUX et POMAREDE

**Tél. :** 06 30 53 14 20

**✘** Nous vous rappelons que de votre comportement dépendra l'avenir de cette compétition. Respectez ce site magnifique qui nous accueille, restez sur les sentiers, faites le minimum de bruit, ne laissez aucuns déchets. La montagne est fragile préservons la !

**Nous vous souhaitons une belle compétition, prenez du plaisir.**

## PROGRAMME

### *Vendredi 3 juillet 2026*

- → 07h30 à 08h00 accueil des compétiteurs, émargement feuille de présence.
- → 08h00 à 08h45 contrôle des sacs à dos, attribution des dossards.
- → 08h45 à 09h20 briefing obligatoire.
- → 09h25 rassemblement ligne de départ.
- → 09h30 Top départ de la compétition et de la 1<sup>ière</sup> « spéciale » chronométrée entre le départ et le poste numéro 1.
- → 22h00 (environ, suivant heure légale de pêche gérée par FishAndYou) fin de la 1<sup>ière</sup> manche et bivouac dans une des zones autorisées. Vérification des équipes présentes sur chaque zone de bivouac. Bonne nuit !

### *Samedi 4 juillet 2026*

→ 06h00 tout le monde debout et début de la 2<sup>ième</sup> manche (suivant heure légale de pêche gérée par FishAndYou) Vérifications de la présence des mêmes équipes sur la zone de bivouac que la veille au soir.

→ 22h00 (environ, suivant heure légale de pêche gérée par FishAndYou) fin de la 2<sup>ième</sup> manche et bivouac dans une des zones autorisées. Vérification des équipes présentes sur chaque zone de bivouac. Une bonne nuit en perspective.



## **Dimanche 5 juillet 2026**

→ 06h00 tout le monde debout, les jambes sont lourdes ! Début de la 3<sup>ème</sup> manche (suivant heure légale de pêche gérée par FishAndYou). Vérifications de la présence des mêmes équipes sur la zone de bivouac que la veille au soir.

→ à l'heure de votre choix, 2<sup>ème</sup> « spéciale » chronométrée entre le poste 10 et l'arrivée.

→ 16h00 à 17h00 franchir la ligne d'arrivée. ☐ Ouf ! vous l'avez fait, c'est bien le principal !

→ 17h00 annonce via FishAndYou des résultats. 60mn accordé pour les réclamations à saisir directement sur l'application et 18h00 validation définitive des résultats.

→ 19h rdv à la Salle des Fêtes de St LARY SOULAN près du Téléphérique. Repas de clôture, podium et remise du prix. (Stationnement possible à proximité de la Salle) ... **Bon retour !**

**Fédération Française des Pêches Sportives**

**Délégation Nationale Carnassier**

Siège Social : 10, La Bretonnière 28200 DONNEMAIN-SAINT-MAMES

N° SIRET : 814 826 657 000 11

**Adresse postale : 3861, route du Village 31800 SAUX et POMAREDE** Tél. : 06 30 53 14 20



**Fédération Française des Pêches Sportives**

**Délégation Nationale Carnassier**

Siège Social : 10, La Bretonnière 28200 DONNEMAIN-SAINT-MAMES

N° SIRET : 814 826 657 000 11

**Adresse postale : 3861, route du Village 31800 SAUX et POMAREDE      Tél. : 06 30 53 14 20**